



MÉMORANDUM

DE SOLIDARIS - MUTUALITÉ SOCIALISTE

ÉLECTIONS 2014

L'accès à la santé pour tous



La Mutualité Socialiste



TABLE

des matières

<i>Avant-propos</i>	p. 04
Les priorités de Solidaris - Mutualité Socialiste	p. 06
Ce que nous attendons de l'Europe	p. 06
Ce que nous attendons de la Belgique	p. 06
Ce que nous attendons de la Wallonie et de Bruxelles	p. 08
Construire l'Europe sociale	p. 10
Une assurance Maladie-Invalidité performante au sein d'une Sécurité sociale renforcée	p. 12
Consolider notre Sécurité sociale	p. 12
L'accès à la santé pour tous	p. 13
Des soins de santé efficaces et de qualité	p. 14
Un prise en charge des maladies chroniques centrée sur le patient et son "trajet de soins"	p. 16
Pour une politique sociale du médicament	p. 18
Revaloriser les indemnités des personnes en incapacité de travail et favoriser leur réinsertion professionnelle	p. 19
Investir dans la simplification administrative pour le patient et les prestataires de soins	p. 20
Reconnaître la plus-value des mutualités	p. 21
Une politique sociale de santé pour Bruxelles et la Wallonie	p. 22
Le modèle social en Wallonie et à Bruxelles après la 6 ^e réforme de l'État	p. 22
Le financement de la protection sociale dans les entités fédérées	p. 22
Assurer la qualité de vie de nos aînés	p. 23
Une politique hospitalière soutenant la qualité des soins	p. 24
Développer une prise en charge accessible et de qualité en santé mentale	p. 24
Une organisation efficace de la première ligne de soins	p. 25
Investir dans la prévention et promotion de la santé	p. 26

Solidaris - Mutualité Socialiste veut un modèle de société à dimension humaine, assurant la qualité de vie de chacun. Une société solidaire et équitable, où chacun contribue selon ses moyens. Une société qui prône l'égalité des chances et le respect de chaque individu, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions religieuses ou philosophiques. Une société inclusive où la personne porteuse d'un handicap a sa place au même titre que les autres. Une société de croissance durable, équitablement redistribuée. Une société où chaque citoyen jouit de ses droits de manière responsable et qui, en retour, garantit à chaque citoyen une bonne couverture sociale. Une société où chacun a accès à des soins de qualité financièrement abordables et où chaque travailleur, en cas d'incapacité de travail, dispose d'une indemnité préservant son niveau de vie, tout en bénéficiant des meilleures perspectives de réintégration socio-professionnelle.

Solidaris - Mutualité Socialiste appelle de ses vœux un vrai projet politique européen où les valeurs sociales ont autant d'importance que les valeurs économiques. Une Europe où le secteur de la santé n'est pas considéré uniquement comme générateur de dépenses publiques mais comme moteur du produit intérieur brut et du "bonheur intérieur brut" européen.

Solidaris - Mutualité Socialiste veut une Sécurité sociale renforcée s'appuyant sur un financement durable, faisant davantage contribuer les plus hauts revenus et les revenus tirés du capital financier. Une Sécurité sociale apte à répondre aux besoins découlant des évolutions démographiques, socio-économiques et technologiques.

Solidaris - Mutualité Socialiste défend un système de santé solidaire qui ne considère pas les individus comme des numéros, mais les accompagne, les soutient, les informe et les conseille. Un système de santé où les soins adéquats sont prodigués dans un cadre adapté et où les patients sont traités avec dignité. Un système de santé qui porte attention tant aux soins médicaux et non-médicaux qu'au bien-être des citoyens. Un système de santé qui s'inscrit dans une vision à long terme pour anticiper les besoins et réduire résolument les inégalités sociales de santé. Un système de santé qui recherche une articulation optimale entre

les politiques menées aux différents niveaux de pouvoir en faveur de l'accessibilité et de la qualité des soins.

Solidaris - Mutualité Socialiste œuvre pour une assurance maladie où chaque euro investi par la collectivité est dépensé de manière efficace. Une assurance maladie qui incite à une utilisation rationnelle des ressources disponibles, à privilégier la qualité plutôt que les volumes et qui valorise la collaboration multidisciplinaire tout au long du trajet de soins du patient. Une assurance maladie où les prix reflètent les coûts réels. Une assurance maladie sans liste d'attente et sans nécessité de souscrire des assurances complémentaires pour couvrir des besoins essentiels. Une assurance maladie qui n'exclut pas, mais qui, au contraire, s'appuie sur la Solidarité entre jeunes et moins jeunes, entre plus favorisés et moins favorisés, entre malades et bien-portants.

Solidaris - Mutualité Socialiste promeut une société de coopération et non de division. Une société engagée où les citoyens se sentent concernés par les autres. Une société qui n'est pas gouvernée avec indifférence, mais est conduite avec humanité. Une société où les acteurs de terrain sont écoutés, où la concertation et le consensus sont des valeurs primordiales. Une société où tout le monde à chaque niveau de pouvoir œuvre au même objectif : **un système de santé de qualité, accessible à tous.**

Tels sont pour nous les enjeux des élections européennes, fédérales et régionales du 25 mai 2014.



Alain Thirion
Secrétaire général f.f. de l'UNMS



Michel Jadot
Président de l'UNMS

LES PRIORITÉS DE SOLIDARIS - MUTUALITÉ SOCIALISTE

CE QUE NOUS ATTENDONS DE L'EUROPE

L'Europe sera sociale ou ne sera pas ! Pour sortir de la crise, nous avons besoin d'une Europe qui investit, d'une Europe avec une fiscalité plus juste qui fait davantage contribuer le capital et la finance, d'une Europe plus solidaire pour favoriser la convergence économique et sociale vers le haut, d'une Europe où les droits sociaux auraient autant d'importance que les droits économiques et financiers. Nous avons besoin d'une Europe qui prend conscience que des soins de santé accessibles et de qualité contribuent fortement au bien-être social de tous les citoyens européens. Nous avons besoin d'une Europe qui écoute et reconnaît la plus-value des acteurs sociaux, en particulier les mutualités.



Une taxe sur les transactions financières pour faire contribuer le secteur financier de manière substantielle aux finances publiques ; un "Baromètre social européen" évaluant l'effet à long terme des mesures d'austérité budgétaire sur l'emploi, la santé et la protection sociale ; le renforcement de la coordination européenne en matière de protection et d'inclusion sociale de manière à concilier un haut niveau de protection sociale avec les principes de libre circulation ; la reconnaissance des mutualités, de leur statut et de leur plus-value à l'échelon européen ; un prix européen pour favoriser l'accès à certains traitements innovants très coûteux...

CE QUE NOUS ATTENDONS DE LA BELGIQUE

Consolider notre Sécurité sociale.

La Sécurité sociale est un formidable instrument de protection, de redistribution des revenus et de lutte contre la pauvreté. Il faut garantir un financement durable de la Sécurité sociale et mener, en concertation avec les acteurs sociaux, les réformes nécessaires pour qu'elle puisse répondre aux besoins découlant des évolutions démographiques, socio-économiques et technologiques.



La garantie d'un refinancement durable de la Sécurité sociale par une contribution plus importante des revenus du capital à la solidarité et la suppression des avantages fiscaux qui ne favorisent pas l'emploi et l'économie ; des réformes concertées qui répondent aux défis démographiques et socio-économiques...

Garantir l'accès à la santé pour tous.

Il faut continuer d'investir dans notre système de santé pour combler les lacunes et les besoins non-rencontrés.



S'attaquer résolument à la réduction des inégalités sociales en matière de santé ; garantir une norme de croissance réelle du budget des soins de santé de 3% pour un meilleur remboursement des besoins essentiels insuffisamment couverts (notamment les soins dentaires, les soins de santé mentale, les lunettes et les appareils auditifs), et assurer l'accès de tous aux nouveaux traitements ayant démontrés une plus-value ; un accès automatique aux droits en soins de santé ; supprimer les suppléments

d'honoraires en chambre commune et à deux lits en hôpital de jour et plafonner ces suppléments en chambre particulière ; le droit du patient à un devis pour les coûts d'un séjour en chambre particulière et à un document justificatif détaillant le montant total des soins facturés.

Assurer des soins de santé efficaces et de qualité.

Chaque euro consacré aux soins de santé doit permettre d'améliorer la santé des citoyens.



Un financement des soins qui incite à une utilisation rationnelle des ressources disponibles ; des prix plus transparents reflétant les coûts réels ; un plan d'actions pour promouvoir le bon usage et la qualité des soins ; une offre et une organisation des soins adaptées aux besoins des aînés...

Privilégier une prise en charge des maladies chroniques centrée sur le patient et son "trajet de soins".

Notre système de soins de santé est encore insuffisamment adapté à la prise en charge des patients chroniques alors que ces derniers cumulent des problèmes de santé et, par conséquent, des coûts importants.



Lever les obstacles financiers qui subsistent à l'accès aux soins des patients chroniques ; donner au patient chronique les moyens de jouer un rôle actif dans son processus de soins ; soutenir les aidants proches, un modèle de prise en charge multidisciplinaire s'appuyant sur un plan de soins, un dossier patient électronique partagé et un financement du "trajet de soins" du patient chronique...

Développer une politique sociale du médicament.

Chacun doit avoir accès aux médicaments à valeur thérapeutique ajoutée répondant à ses besoins. Ceci suppose des innovations pharmaceutiques davantage en concordance avec les besoins sociétaux, des prix reflétant l'efficacité réelle du médicament ainsi qu'une prescription et une délivrance rationnelles des médicaments.



Imposer l'obligation de publication complète et inconditionnelle des essais cliniques ; renforcer la coordination européenne pour l'évaluation de l'efficacité et des coûts ; rendre la prescription en dénomination commune internationale (DCI) obligatoire pour les traitements aigus et lors de l'initiation d'un traitement chronique ; mettre sur pied un "Observatoire de la prescription"...

Revaloriser les indemnités des personnes en incapacité de travail et favoriser leur réinsertion professionnelle.

Tomber en incapacité de travail ne doit pas déboucher sur la pauvreté ou sur l'exclusion définitive du marché du travail.



Une revalorisation et une liaison au bien-être des indemnités ; la mise en place de "trajets de réinsertion" sur mesure ; simplifier la réglementation et garantir la cohérence entre les systèmes d'allocations...

Investir dans la simplification administrative pour le patient et les prestataires de soins.

Les moyens et l'énergie doivent être prioritairement consacrés aux soins, ce qui suppose que la charge administrative soit réduite lorsqu'il n'y a pas de plus-value au fonctionnement du système.



La priorité à l'implémentation d'e-Health et MyCareNet ; évoluer vers une automatisation de l'octroi des droits en soins de santé ; simplifier les démarches administratives des malades chroniques et des personnes handicapées en donnant aux mutualités une fonction de "guichet unique"...

Reconnaître la plus-value des mutualités.

Acteurs sociaux et politiques, gestionnaires de l'AMI, prestataires "full service", les mutualités occupent une place essentielle dans notre système de soins de santé, et bénéficient de la confiance de la population.



Les mutualités défendent les droits de leurs affiliés tant sur le plan collectif qu'individuel ; elles offrent leur expérience, leur infrastructure et leurs services aux affiliés, aux patients et aux prestataires de soins...

CE QUE NOUS ATTENDONS DE LA WALLONIE ET DE BRUXELLES

Mettre en œuvre le modèle social en Wallonie et à Bruxelles après la 6^e réforme de l'État.

Pour répondre aux différents enjeux et défis de demain, il est primordial que l'organisation future des compétences transférées se fasse dans un lieu associant les partenaires sociaux, les mutualités et les autres acteurs de la santé à la décision et assurant une concertation étroite et permanente entre la Wallonie et Bruxelles ainsi qu'avec le pouvoir fédéral de manière à garantir la convergence des politiques menées.



La priorité à l'accessibilité financière aux services de soins et d'aides ; valoriser l'expertise des mutualités au niveau des entités fédérées ; favoriser le décloisonnement et la mise en réseau des services complémentaires...

Garantir le financement de la protection sociale dans les entités fédérées.

L'amélioration de la vie des personnes âgées, confrontées à une perte d'autonomie progressive, constitue un important défi. Solidaris - Mutualité Socialiste plaide en faveur de moyens suffisants pour la politique des aînés en matière de santé et de bien-être, de sorte que les besoins réels puissent être satisfaits.



La mise en place d'une assurance dépendance orientée en priorité vers les personnes âgées en situation de précarité ou bénéficiant de revenus modestes...

Déployer une politique de soins et d'aides aux personnes âgées.

Pour permettre aux aînés de participer pleinement à la vie économique et sociale, il est nécessaire de développer une approche globale et d'agir pour leurs revenus, leur autonomie et leurs soins de santé. Le maintien à domicile doit être favorisé.



Renforcer le rôle des Centres de coordination de l'aide et des soins à domicile ; développer des structures moins onéreuses comme alternatives à l'hospitalisation des personnes âgées ; investir suffisamment de moyens dans les secteurs publics et associatifs afin d'éviter toute marchandisation des soins ; veiller à la transparence des coûts à charge du patient au sein des établissements d'hébergement et d'accueil...

Privilégier une politique hospitalière soutenant la qualité des soins.

Notre pays se caractérise par un nombre de lits hospitaliers plus important et une durée de séjour plus longue par rapport à nos voisins européens. Nos hôpitaux fonctionnent davantage en concurrence qu'en complémentarité. Il n'existe pas de système d'évaluation de la qualité des soins.



Améliorer la complémentarité et la collaboration entre les hôpitaux ainsi qu'entre la première et la seconde lignes de soins ; développer les collaborations entre les hôpitaux et les structures de prise en charge à domicile pour raccourcir les durées de séjours hospitaliers ; mettre en œuvre un système d'accréditation des hôpitaux en complément des instruments traditionnels d'agrément.

Développer une prise en charge accessible et de qualité en santé mentale.

Les besoins des personnes concernées par des problèmes de santé mentale ne sont pas toujours rencontrés de manière adaptée.



Reconnaissance des psychologues cliniciens et remboursement de l'accompagnement psychologique ; étendre le financement expérimental des circuits et des réseaux de soins en santé mentale aux enfants et aux grands adolescents (article 107) ; poursuivre le développement des services de santé mentale...

Une organisation efficace de la première ligne de soins.

La première ligne de soins est un maillon déterminant de notre système de soins de santé, en particulier dans la perspective du vieillissement de la population et de l'augmentation des malades chroniques.



Mettre en place des solutions adaptées aux situations locales pour les gardes ; revaloriser les maisons médicales ; éliminer la surcharge administrative des médecins ; rationaliser les plateformes de concertation multidisciplinaire dans le cadre des soins aux malades chroniques...

Investir dans la prévention et la promotion de la santé.

Alors qu'elles constituent un volet important de la politique de santé, la prévention et la promotion de la santé sont les parents pauvres de notre système de santé.



Investir dans une politique de prévention et la promotion de la santé à tous les âges de la vie ; renforcer le rôle du médecin généraliste dans la prévention ; favoriser un accès universel à la promotion de la santé.

CONSTRUIRE

l'Europe sociale

La paix et la prospérité pour tous les citoyens européens : tels étaient les principaux objectifs poursuivis par les pères fondateurs de l'Union européenne. Si le premier objectif a été atteint, force est de constater que le second est encore loin de l'être ! Aujourd'hui, l'Europe mène une politique économique et budgétaire unilatérale et n'accorde pas suffisamment d'attention à la prospérité sociale. Dans certains pays, comme l'Espagne ou la Grèce, le taux de chômage des jeunes dépasse les 50% !

Solidaris - Mutualité Socialiste ne veut pas d'une société européenne d'insécurité sociale générant des inégalités. Nous ne voulons pas d'une société européenne où la croissance s'appuie sur l'endettement des travailleurs plutôt que sur l'augmentation de leur pouvoir d'achat.

Au contraire, nous voulons un modèle de société à dimension humaine, assurant la qualité de vie de chacun et qui offre une perspective à la jeunesse européenne. Nous voulons une société de solidarité et d'égalité des chances. Nous voulons une croissance durable et équitablement redistribuée.

Ce modèle de société suppose notamment une protection sociale forte en Europe. Or, ces dernières années, la politique d'austérité menée en Europe s'est traduite par des coupes sombres dans le secteur des soins de santé. Heureusement, notre pays a échappé jusqu'ici aux économies aveugles. Mais dans beaucoup d'autres, des économies linéaires inconsidérées ont été prises, sapant les fondations d'un système social de soins de santé qui faisait la fierté de l'Europe.

L'Europe ne doit pas se laisser aveugler par les effets budgétaires à court terme, mais doit aussi tenir compte de l'impact sur le long terme. Des soins de santé de qualité contribuent fortement au bien-être social de tous les citoyens européens. Par ailleurs, le secteur de la santé est aussi un important pourvoyeur d'emplois ainsi qu'un secteur de pointe en matière d'économie de la connaissance. L'Europe ne doit donc pas considérer le secteur des soins de santé uniquement comme générateur de dépenses publiques, mais aussi comme un moteur du produit intérieur brut et du "bonheur intérieur brut" européen.

En Europe, les valeurs sociales doivent acquérir autant d'importance que les valeurs économiques. À cet égard, Solidaris - Mutualité Socialiste formule les propositions suivantes :

- La convergence budgétaire ne peut pas se faire au détriment de la convergence sociale !

Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour que les programmes de stabilité budgétaire, qui doivent être établis par chaque pays, s'accompagnent d'un "baromètre social" évaluant l'effet social des mesures proposées. Quel est

l'impact des économies sur l'état de santé général d'un pays ? La cohésion sociale est-elle favorisée ou, au contraire, les tensions sociales sont-elles attisées ? L'accessibilité à tous est-elle garantie, même pour les plus précarisés ? Les économies sont-elles réelles ou ne font-elles que reporter l'entrée dans le système de soins de santé avec in fine des dépenses plus importantes ?

- Dans la définition de sa politique, l'Europe doit tenir compte de la spécificité du secteur des soins de santé dans ses différents États membres.

Solidaris - Mutualité Socialiste demande que la Belgique continue d'œuvrer au renforcement de la méthode ouverte de coordination (MOC) en matière de protection sociale et d'inclusion sociale visant à concilier un haut niveau de protection sociale et de qualité des soins avec les principes de libre circulation du marché intérieur.

- L'Europe doit, dans la mesure du possible, unir ses forces sociales. Dans le secteur des médicaments, Solidaris - Mutualité Socialiste est d'avis que l'Europe doit peser davantage sur les priorités en matière de recherche pour les nouveaux traitements ainsi que sur les prix des médicaments coûteux. Solidaris - Mutualité Socialiste propose de renforcer la coordination européenne entre les centres d'expertise pour fixer les domaines de recherche prioritaires et de prélever une taxe européenne pour alimenter un fonds d'investissement en faveur de la recherche sur les traitements des maladies rares. **Pour ces pathologies rares, Solidaris - Mutualité Socialiste propose d'ouvrir la discussion sur la fixation d'un prix négocié au niveau européen.**

Pour répondre aux importants changements sociétaux auxquels elle doit faire face, l'Europe peut compter sur les entreprises de l'économie sociale et, plus particulièrement, sur les mutualités qui représentent une réalité humaine et économique consistante et croissante.

L'économie sociale, en général, et les mutualités, en particulier, peuvent contribuer à l'édification de politiques européennes et à la correction des déséquilibres en apportant des solutions sur les enjeux économiques et sociaux par la diffusion d'une gouvernance démocratique et solidaire comme modèle d'entreprise, et par la valorisation d'une approche fondée sur l'humain.

Les mutualités ne peuvent prospérer et développer

leur valeur ajoutée multidimensionnelle que si un cadre légal comportant des conditions politiques, législatives et opérationnelles est introduit au niveau européen.

Solidaris - Mutualité Socialiste souhaite attirer l'attention des institutions européennes sur la nécessité d'avancer concrètement pour une reconnaissance des mutualités, de leur statut et de leur plus-value à l'échelon européen, pour une meilleure prise en compte de leur mode d'organisation basé sur l'absence de but lucratif et l'objectif communautaire, la gouvernance démocratique et inclusive et la propriété collective des profits et surplus. Enfin, il est essentiel de ne pas cantonner la finalité sociale de l'action de la mutualité et de l'économie sociale à l'emploi et l'inclusion sociale. Si ces dernières constituent une dimension importante, elles sont cependant loin d'être les seules finalités. Il en est de même pour les publics-cibles : la mutualité n'intervient pas qu'en faveur des publics vulnérables mais pour tout un chacun qui a besoin de services dont le rapport qualité/coût est intéressant.

Les mutualités assurent des services essentiels aux communautés locales incluant les Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG). Elles sont notamment actives dans des domaines tels que la Sécurité sociale, les services sociaux et sanitaires, les services de proximité et les soins de longue durée. Solidaris - Mutualité Socialiste en appelle ainsi à :

- **Veiller à l'implémentation du "Paquet Investissement social" dans une perspective d'avantages sociétaux et d'intérêt général** plutôt que dans une logique de profitabilité et de sélectivité des services sociaux ;

- **Soutenir une formalisation, par un cadre légal et politique approprié, de la notion de "Services Sociaux d'Intérêt Général (SSIG)"** et du rôle qu'occupent l'économie sociale et les mutualités en tant que prestataires de ceux-ci.

UNE ASSURANCE MALADIE - INVALIDITÉ performante au sein d'une Sécurité sociale renforcée

CONSOLIDER NOTRE SÉCURITÉ SOCIALE

Avec près de 76 milliards d'euros redistribués via la solidarité interpersonnelle, soit quelque 20% du PIB, la Sécurité sociale est un véritable "filet de sécurité". Si elle n'existait pas, le risque de pauvreté augmenterait de 15% à 44%. En particulier, l'assurance maladie obligatoire couvre en moyenne 76% des dépenses de soins de santé. Pour un séjour hospitalier, c'est même 91% du coût total qui est pris en charge par la collectivité.

Il importe de consolider notre système de Sécurité sociale pour répondre efficacement aux besoins découlant du vieillissement de la population mais aussi des évolutions socio-économiques et technologiques profondes que connaît la société belge.

La garantie d'un financement durable de notre Sécurité sociale

Pour être durable, le financement de la Sécurité sociale doit être équitable et soutenable économiquement. Il doit s'appuyer davantage sur les revenus (revenus du capital, transactions financières internationales, fiscalité environnementale...) qui aujourd'hui ne participent pas ou très peu au financement de la solidarité. Il faut aussi une politique fiscale favorisant davantage l'économie réelle et l'emploi ainsi que les moyens nécessaires pour lutter contre la fraude fiscale et sociale. En particulier, la progressivité de certains impôts en fonction des revenus doit être renforcée et une série d'avantages fiscaux et d'avantages en nature réduisant les cotisations sociales sans favoriser l'emploi et l'économie doivent être supprimés.

Réformer notre Sécurité sociale pour la renforcer

La société évolue tant sur le plan démographique que socio-économique. Le nombre de familles monoparentales augmente, nous vivons plus longtemps en bonne santé, les maladies chroniques progressent avec le vieillissement de la population, et les nouvelles technologies augmentent le coût des soins de santé. La Sécurité sociale et les politiques de soins de santé doivent s'adapter pour tenir compte de ces réalités. Ainsi, il faut développer de vraies opportunités d'emploi pour augmenter les taux d'activité des travailleurs entre 55 et 65 ans ; il faut reconfigurer l'offre de soins pour l'adapter à la prise en charge des malades chroniques ; il faut renforcer encore le rapport coût-efficacité des prestations de soins de santé ; les innovations médicales et leurs prix doivent être davantage en concordance avec les besoins sociétaux...

La plus-value de la concertation sociale

Dans la société belge, les syndicats et les mutualités sont des acteurs sociaux et politiques de premier plan. Ils mènent le combat politique pour défendre le pouvoir d'achat des travailleurs, améliorer le niveau des allocations sociales et assurer l'accessibilité financière aux soins de santé de qualité. La revalorisation des minima sociaux, la liaison des allocations sociales au bien-être, la suppression des suppléments d'honoraires dans les chambres communes et à deux lits à l'hôpital, la diminution des prix des médicaments, la mise en place du statut BIM et "affections chroniques"... Voici quelques exemples d'avancées significatives récentes obtenues grâce à l'engagement politique des syndicats et des mutualités.

L'ACCÈS À LA SANTÉ POUR TOUS

Les politiques menées ces dix dernières années ont permis de limiter la facture de soins de santé pour la population en général et de la réduire pour les ménages à faible revenu ou accumulant des dépenses de soins de santé élevées.

Néanmoins, des besoins essentiels en matière de soins de santé restent insuffisamment couverts. Des suppléments importants sur les honoraires, le matériel médical ou les médicaments sont parfois facturés aux patients.

Malgré les dispositifs existants pour améliorer l'accès aux soins des ménages à faible revenu, on observe que les inégalités sociales de santé persistent et que le report de soins augmente suite à la précarisation d'une partie croissante de la population touchée par la crise, en particulier les jeunes ménages et les familles monoparentales.

Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, il faut avancer en priorité sur les points suivants :

- Si nous ne serons jamais égaux face à la maladie, **il est inacceptable que les inégalités de santé soient le résultat d'inégalités sociales.** Solidaris - Mutualité Socialiste ne veut pas se résigner aux inégalités sociales persistantes en matière de santé. La réduction de ces inégalités requiert une volonté politique de réduire les écarts entre plus favorisés et moins favorisés qui s'amplifient dans de nombreux champs de la vie citoyenne, ce qui suppose en priorité une politique sociale forte. Par ailleurs, il faut réaffirmer l'importance de la santé comme ressource essentielle pour la société, mais aussi l'influence de toutes les politiques sur la santé. Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, l'impact de toutes les mesures prises dans d'autres domaines de compétence des pouvoirs publics (par exemple : l'environnement, l'emploi, le transport, l'enseignement...) sur la santé et les inégalités sociales devrait être évalué. Enfin, il

faut développer une démarche globale et coordonnée de santé publique ; c'est-à-dire des stratégies de santé transversales et intégrées, dont la promotion de la santé est le noyau central, basées sur la collaboration intersectorielle en matière de santé et impliquant la participation de tous les domaines d'action politique et de tous les niveaux de pouvoir.

- **Il faut continuer d'investir dans l'assurance maladie obligatoire pour assurer une meilleure couverture des coûts de certains besoins essentiels,** de manière équitable et efficace. Il faut dès lors garantir une norme de croissance de 3%, notamment pour améliorer le remboursement des maladies mentales, des soins dentaires et des frais de transport à charge des malades chroniques ; poursuivre les efforts pour mieux protéger le patient contre les coûts élevés du matériel médical et des implants ; réduire la facture de médicaments à charge du patient grâce à une politique favorisant les médicaments les moins chers.

- **Un contrôle renforcé des prix et des suppléments facturés au patient** afin d'éviter l'émergence d'une médecine "à deux vitesses". Il s'agit d'éviter qu'un meilleur remboursement ne se traduise par des augmentations de prix neutralisant l'effet escompté sur l'accessibilité aux soins. Mais l'enjeu est aussi d'empêcher le développement d'une offre privée lucrative "écrémant le marché" et laissant les "mauvais risques" aux acteurs non commerciaux, débouchant à terme sur un système de santé "à deux vitesses". Enfin, il faut éviter une surenchère entre hôpitaux pour attirer des médecins dans un contexte de pénurie de l'offre médicale. Solidaris - Mutualité Socialiste propose d'étendre à l'hôpital de jour l'interdiction de facturer des suppléments d'honoraires en chambre commune et à deux lits et de plafonner ces suppléments dans les chambres particulières.

• **La transparence des coûts des soins de santé doit être assurée au patient car elle est nécessaire à son consentement. C'est aussi une question de légitimité du système d'assurance maladie.**

Le patient doit être mieux informé sur les implications financières de son traitement : les tarifs pratiqués par les différents prestataires de soins, leur statut de médecins conventionnés ou non, le coût du matériel qui va être utilisé, le prix des médicaments... Aujourd'hui, le patient est confronté à des frais et à des suppléments souvent arbitraires et imprévisibles. Il dispose de peu d'informations sur les tarifs pratiqués par le prestataire et sur son statut (conventionné ou non), en particulier pour les soins ambulatoires. Pour certains ménages, cette situation peut déboucher sur des difficultés financières. Ce manque de transparence nourrit un sentiment "d'insécurité sociale" qui mine la légitimité de l'assurance maladie. Le patient doit donc être informé sur les répercussions financières de son traitement, mais doit également disposer d'une facture claire lui permettant d'assurer un contrôle sur les frais qui lui sont portés en compte. Les mutualités - qui ont notamment pour mission l'octroi d'aide, d'information, de guidance et d'assistance à leurs affiliés - ont ici un rôle essentiel à jouer. Elles doivent, dès lors, pouvoir disposer des moyens leur permettant d'améliorer l'information de leurs affiliés, notamment une information proactive et sur mesure des patients chroniques sur les "coûts évitables". Solidaris - Mutualité Socialiste demande que le patient hospitalisé en chambre particulière ait le droit de disposer d'un devis pour les coûts de son séjour et d'imposer l'obligation pour tout prestataire de soins de remettre au patient et à sa mutualité un document justificatif mentionnant le détail des prestations facturées ainsi que leur coût pour l'assurance maladie et le patient.

• **Il convient d'évaluer les différents mécanismes d'accessibilité aux soins et leur cohérence et d'assurer un accès automatique aux droits.**

engendre une complexification administrative et handicape la communication. Il y a lieu d'évaluer les différents mécanismes d'accessibilité aux soins et leur cohérence afin de tendre vers une simplification et une automatisation de l'octroi des droits. Parallèlement, les mutualités doivent renforcer l'information ciblée et personnalisée de leurs affiliés sur leurs droits en assurance obligatoire et en assurance complémentaire.

DES SOINS DE SANTÉ EFFICACES ET DE QUALITÉ

Chaque euro investi par la collectivité dans les soins de santé doit l'être efficacement.

C'est une condition nécessaire pour assurer la légitimité du système. C'est aussi une exigence pour répondre aux besoins croissants. Afin d'assurer la pérennité de notre système, il est dès lors indispensable d'élaborer et de mettre en place les réformes nécessaires pour renforcer l'efficacité et la qualité des soins.

L'amélioration de l'efficacité suppose d'abord un **modèle de financement adéquat des soins** qui incite à une utilisation rationnelle des ressources disponibles et à la collaboration multidisciplinaire tout au long du trajet de soins du patient et qui valorise les partenariats entre institutions, notamment dans l'exploitation des appareillages médicaux lourds et des nouvelles technologies coûteuses. Il faut en particulier un meilleur équilibre entre le financement à l'acte, le financement forfaitaire basé sur les pathologies et un financement intégrant des critères mesurables de qualité des soins. Un financement adéquat suppose aussi une nomenclature davantage en phase avec la charge de travail réelle des prestataires de soins et le coût du personnel nécessaire pour répondre aux besoins de manière à inciter à privilégier la qualité plutôt que le volume. Enfin, partant du modèle des trajets de soins, le financement doit être adapté pour stimuler la prise en charge

multidisciplinaire du patient chronique et valoriser le travail de coordination basé sur un plan de soins et le dossier médical informatisé.

Solidaris - Mutualité Socialiste souhaite aussi **davantage de transparence et de contrôle des prix et des tarifs**. Une distinction claire doit être établie dans la facturation entre le prix du matériel et l'honoraire du prestataire afin d'éviter des marges bénéficiaires non justifiées d'une part, et de permettre un remboursement adéquat pour des indications dignes d'intérêt d'autre part. Il faut obtenir plus de transparence sur les ristournes pratiquées par les fournisseurs, que ce soit sur le matériel médical ou sur les médicaments, afin que le prix payé par les patients et l'assurance maladie reflète les coûts réels. Parallèlement, les mécanismes de fixation et de contrôle des prix doivent être renforcés.

À côté d'un financement adéquat, de la transparence des prix et des coûts, **la question du bon usage et de la qualité des procédures diagnostiques et thérapeutiques est essentielle**. Si de nombreuses initiatives existent pour promouvoir le bon usage et la qualité des soins de santé, il manque une stratégie globale concertée sur le moyen terme. Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour une concertation avec les acteurs impliqués aux différents niveaux de pouvoir de manière à établir un plan d'actions à moyen terme. Par ailleurs, il est nécessaire d'appuyer la politique de qualité des soins sur un système d'informations et de gestion des données performant, assurant la disponibilité des informations et des analyses en temps utile. À cet égard, via l'Agence Intermutualiste, les mutualités jouent un rôle central en matière d'exploitation, de mise à disposition et d'analyse des données socio-sanitaires. Il faut aussi ouvrir le débat sur les mécanismes d'incitants financiers à la qualité des soins sur base d'indicateurs de résultats dans le cadre d'une réflexion sur la valorisation des systèmes d'accréditation des prestataires de soins. Au niveau des institutions de soins, Solidaris

- Mutualité Socialiste plaide pour la mise en œuvre d'un système d'accréditation des hôpitaux en complément des instruments traditionnels d'agrément. Au niveau des prestataires individuels, la professionnalisation de la communication (cf. diffusion des recommandations ; feed-back sur les profils...) et le développement d'outils de soutien à l'EBM - notamment l'intégration des recommandations de bonnes pratiques dans le dossier médical informatisé - sont des aspects essentiels à développer. Enfin, le patient a également droit à une information objective sur la qualité des soins et des pratiques. Il importe dès lors de garantir l'accessibilité et la qualité de cette information. Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour un partenariat entre mutualités, médecins, hôpitaux et autres structures et prestataires de soins afin de valider l'information relative à la qualité des soins et de définir les modalités de diffusion de cette information aux patients.

La réflexion sur le financement et la qualité des soins ne peut faire l'impasse sur la question de **l'adéquation de l'offre aux besoins**. Le vieillissement de la population suppose de reconfigurer notre offre de soins, aujourd'hui essentiellement organisée pour fournir des soins aigus, en un système adapté à la prise en charge de malades chroniques. Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour un développement des formes de prises en charge moins onéreuses (cf. hospitalisation à domicile, centres de convalescence) pour des patients hospitalisés dont les soins ne nécessitent plus une infrastructure hospitalière. Par ailleurs, des soins de santé de qualité supposent aussi une première ligne solide. Il faut favoriser la collaboration et le regroupement des médecins généralistes pour assurer la continuité des soins dans des conditions de travail moins contraignantes, mais réfléchir aussi à de meilleures interactions dans le suivi du patient et ce, dans le respect des compétences et des expertises de chacun. Dans le secteur hospitalier, la concurrence crée une inflation de l'offre alors qu'au même moment l'ensemble du secteur connaît

une certaine pénurie de ressources humaines, tant au niveau médical que paramédical. Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, il est urgent d'ouvrir le débat sur une forme de hiérarchisation des rôles dans le secteur hospitalier, ce qui suppose parallèlement de lever les freins financiers et normatifs actuels aux collaborations inter-hospitalières.

Cette politique en faveur de l'efficacité et de la qualité des soins ne doit pas faire l'impasse sur les questions éthiques. Nous sommes, en effet, confrontés à des arbitrages de plus en plus difficiles qu'impose la tension croissante entre ressources limitées et besoins en soins de santé et, par conséquent, à la nécessité de clarifier davantage les critères de sélection de nos priorités en matière de remboursements des soins de santé. Solidaris - Mutualité Socialiste estime qu'il faut investir davantage dans la pédagogie de l'information pour expliquer et communiquer les objectifs et les décisions en matière d'allocation des ressources en soins de santé afin notamment d'éviter des dérives médiatiques et des manipulations.

UNE PRISE EN CHARGE DES MALADIES CHRONIQUES CENTRÉE SUR LE PATIENT ET SON "TRAJET DE SOINS"

Selon la dernière enquête belge de santé, 27,2% de la population souffre d'au moins une maladie chronique. Ces pathologies touchent davantage les personnes plus âgées. Le vieillissement de la population s'accompagnera dès lors d'une augmentation des maladies chroniques. Beaucoup d'initiatives, auxquelles les mutualités ont été étroitement associées, ont été prises ces dernières années, notamment dans le cadre du Plan maladies chroniques (nouveau statut pour les maladies chroniques, trajets de soins...). Mais l'organisation actuelle de notre système de santé reste encore insuffisamment adaptée pour répondre de manière efficace aux besoins de ces patients particulièrement fragiles.

Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, les évolutions suivantes sont prioritaires :

- **Une prise en charge multidisciplinaire et adaptée aux besoins spécifiques de chaque patient chronique.**

Il faut développer davantage un modèle de prise en charge intégré et multidisciplinaire capable d'apporter une réponse globale et sur mesure aux besoins du patient chronique, que ces besoins soient de nature médicale, psychologique ou sociale. Ceci suppose une collaboration et une concertation renforcées entre les différents acteurs de terrain impliqués dans les soins au patient. Pour ce faire, il faut notamment clarifier les objectifs, les missions et les attentes à l'égard des plateformes de concertation multidisciplinaire existantes au niveau local. Un "plan de soins et d'accompagnement partagé", élaboré en concertation avec le patient et son entourage, doit constituer le point de départ de la collaboration multidisciplinaire entre tous les prestataires d'aide et de soins en prévoyant des accords en matière de tâches et de responsabilités. Enfin, Solidaris - Mutualité Socialiste est favorable au développement d'un "dossier patient électronique multidisciplinaire", élargi aux soins non-médicaux et accessible à toutes les parties impliquées par les soins au patient, comme instrument de base pour une gestion intégrée des besoins du patient chronique.

- **Des soins chroniques de qualité au domicile du patient nécessitent une première ligne forte.**

Le médecin généraliste joue un rôle essentiel dans le traitement des malades chroniques. Il doit être suffisamment soutenu et rémunéré pour assurer le suivi coordonné des patients chroniques. Par ailleurs, l'attractivité de la médecine générale doit être renforcée notamment en favorisant le travail en équipe et la délégation des tâches. En particulier, pour les affections complexes qui nécessitent davantage de planification et de coordination, Solidaris - Mutualité Socialiste soutient l'idée d'une fonction de "case

manager” venant en appui au médecin généraliste et au patient pour analyser les besoins, mobiliser et coordonner les différents acteurs. Les mutualités et les Centres de coordination de soins et d’aide à domicile, bien intégrés dans l’organisation locale de soins, pourraient également endosser ce rôle de “case manager”.

- **Un financement adéquat pour stimuler la collaboration multidisciplinaire et la qualité des soins au patient chronique.**

Le système de financement actuel, essentiellement basé sur une rémunération à l’acte, constitue un frein à la coordination et à la collaboration multidisciplinaire. Un financement approprié doit prendre en compte la globalité des soins au patient chronique et stimuler la multidisciplinarité et la qualité. Les “trajets de soins” mis en place pour les patients diabétiques et les insuffisants rénaux constituent une base, mais il faut évaluer leur impact sur la qualité des processus et des résultats des soins. Sur cette base, il faut repenser le modèle en tenant notamment compte du fait qu’un patient chronique est souvent atteint de plusieurs pathologies pour lesquels il convient d’avoir une approche globale du patient et de ses besoins.

- **Donner au patient chronique les moyens de jouer un rôle actif dans son processus de soins.**

Il faut donner au patient chronique les moyens de jouer un rôle actif dans son propre processus de soins et dans sa vie, notamment par des informations fiables et compréhensibles sur les maladies, les traitements, les aides mais aussi par un accompagnement sur le plan social, juridique et administratif. De par leurs missions d’information, de guidance et d’assistance à leurs affiliés, les mutualités et leurs services sociaux sont en première ligne pour assurer cette fonction essentielle.

- **Réduire au maximum les formalités administratives pour que le patient chronique ait rapidement accès à tous ses droits.**

Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour une automatisation maximum des droits au malade chronique, en particulier l’accès au tiers-payant social et au statut de bénéficiaire de l’intervention majorée (BIM). La mutualité doit aussi faire office de “guichet unique” de manière à ce que le patient malade chronique ne doive pas multiplier les démarches auprès de plusieurs institutions de Sécurité sociale pour pouvoir bénéficier de ses droits ou autres avantages (ex : l’obtention d’une carte de stationnement pour une personne handicapée, l’obtention de la reconnaissance d’un handicap sur base d’une évaluation d’incapacité de travail...). Enfin, il faut aussi simplifier les formalités administratives mais aussi le contrôle et la procédure de reconnaissance de l’état d’incapacité de travail.

- **Les soins médicaux et non-médicaux aux patients chroniques doivent être financièrement accessibles.**

Les malades chroniques cumulent divers coûts (coûts médicaux, aides à domicile, aménagement du domicile, etc.) et souvent pendant des périodes très longues. Assurer un accès à des services de soins médicaux et non-médicaux de qualité pour tous les patients atteints d’affections chroniques sur base de leurs besoins individuels est un objectif prioritaire. À cet égard, le nouveau “statut pour le patient atteint d’une affection chronique” était une condition nécessaire pour prendre des mesures ciblées en faveur de l’accessibilité financière aux soins des malades chroniques. Sur cette base, des initiatives supplémentaires doivent être prises aux différents niveaux de pouvoir afin de garantir l’accessibilité financière aux soins et l’accompagnement des patients chroniques.

- **Les aidants proches doivent être soutenus.**

Les patients chroniques sont souvent aidés par des membres de la famille, amis ou connaissances. L’apport de ces aidants proches est primordial pour la qualité de vie et l’autonomie des malades chro-

niques. L'avant-projet de loi octroyant un statut d'aidant proche est un pas important pour développer le soutien aux aidants proches. Il faut maintenant mettre en place une politique spécifique pour répondre à leurs nombreux besoins de formation, d'information, de soutien psychologique et prendre des mesures leur permettant de concilier l'aide apportée à leur proche et leur vie professionnelle, en développant davantage l'offre d'accueil de courts séjours et les autres formes de répit.

POUR UNE POLITIQUE SOCIALE DU MÉDICAMENT

Le médicament représente une part importante de la dépense de soins de santé dans notre pays.

La Belgique se situe en 7^e position parmi les pays de l'OCDE en termes de dépenses de médicaments par habitant. En 2010, les Belges ont consacré quelque 5,6 milliards d'euros à leurs dépenses de médicaments, dont 4 milliards couverts par l'assurance maladie obligatoire.

La politique du médicament est confrontée à plusieurs enjeux. L'enjeu financier, avec notamment l'augmentation des coûts des nouveaux traitements, mais aussi des enjeux qualitatifs. Se pose ainsi la question des besoins médicaux non-satisfaits⁽¹⁾, de la prise en charge médicamenteuse des personnes âgées et des malades chroniques, et enfin la question du bon usage du médicament.

Solidaris - Mutualité Socialiste formule **quatre axes stratégiques** pour une politique sociale du médicament assurant l'accès aux médicaments à valeur ajoutée répondant aux besoins et ce, au meilleur prix pour la collectivité.

1 Des innovations à valeur thérapeutique ajoutée répondant aux besoins médicaux essentiels. C'est une logique principalement com-

merciale qui guide aujourd'hui le choix des priorités en matière de recherche. Il faut dès lors explorer les opportunités d'un système visant à mettre les innovations pharmaceutiques et leurs prix davantage en concordance avec les besoins sociétaux. À ce niveau, Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour une plus grande implication de l'Europe pour faire jouer la solidarité entre les États membres, notamment pour l'accès aux traitements des maladies rares. Il est essentiel de renforcer la coordination européenne entre les centres d'expertise pour identifier les besoins médicaux non-rencontrés et de fixer les domaines de recherche prioritaires. Nous proposons, par ailleurs, de prélever une taxe européenne pour alimenter un fonds d'investissement en faveur de la recherche sur les traitements des maladies rares.

2 Des prix reflétant l'efficacité réelle du médicament et un niveau raisonnable de return sur les investissements (recherche et développement). Trop souvent, les firmes abusent de leur position dominante pour exiger un prix exorbitant, fonction de la disposition à payer - le "willingness to pay" - de chaque État, en particulier pour les traitements qui peuvent sauver des vies. Le prix n'est alors plus en relation avec la plus-value thérapeutique réelle et un niveau de rentabilité juste et raisonnable sur l'investissement en R&D. Solidaris - Mutualité Socialiste estime que les incitants offerts aux entreprises investissant dans le développement de médicaments orphelins devraient être retirés à celles qui abusent de leur position dominante ou enfreignent les règles déontologiques. Mais, il faut aussi davantage de transparence sur la valeur thérapeutique ajoutée et sur les éléments constitutifs du coût des médicaments innovants. À cet égard, Solidaris - Mutualité Socialiste propose d'imposer l'obligation de publication complète et inconditionnelle des essais cliniques ainsi qu'un accès complet des États membres à toutes les données et informations pertinentes, disponibles auprès des autorités responsables de l'autorisation de mise sur le marché. Par ailleurs,

⁽¹⁾ 99% des maladies rares restent aujourd'hui sans traitement spécifique.

une meilleure coordination au niveau européen est souhaitable, notamment par la fixation d'un cadre méthodologique commun de référence pour l'évaluation économique dans le cadre des procédures de remboursement des médicaments. Enfin, pour les pathologies rares, Solidaris - Mutualité Socialiste propose d'ouvrir la discussion sur la fixation d'un prix négocié au niveau européen.

3 Une prescription et une délivrance rationnelles des médicaments. Notre pays est un grand consommateur de médicaments. La consommation d'antibiotiques y est trois fois plus élevée qu'au Pays-Bas ; le marché des génériques deux fois moins développé qu'en Allemagne ou en Grande Bretagne ; les biosimilaires sont sous-utilisés... La prescription et la délivrance rationnelles constituent dès lors un enjeu prioritaire : en dégageant des moyens dans les budgets disponibles, elles permettent le remboursement de nouveaux médicaments. Solidaris - Mutualité Socialiste propose de rendre la prescription en dénomination commune internationale (DCI) obligatoire pour les traitements aigus et lors de l'initiation d'un traitement chronique, garantissant ainsi au patient la délivrance du médicament le moins cher. Il faut aussi encourager la délivrance de médicaments moins chers à l'hôpital via un système de financement plus forfaitaire. Mais la meilleure manière d'alléger la facture pour le patient et l'assurance maladie est encore de ne pas prescrire ou consommer un médicament si cela ne se justifie pas. Solidaris - Mutualité Socialiste propose la mise sur pied d'un "Observatoire de la prescription" dont la mission serait d'évaluer régulièrement, en partenariat avec les médecins prescripteurs, si les recommandations en matière de prescription de médicaments sont bien suivies sur le terrain.

4 Concernant la prise en charge médicamenteuse des personnes âgées, Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour une médication "sur mesure" répondant aux besoins individuels du patient âgé. Ceci suppose de mettre en place la

préparation de médication individuelle par le pharmacien et la tarification à l'unité tant en maisons de repos qu'à domicile et d'encourager la concertation médico-pharmaceutique autour du patient chronique.

REVALORISER LES INDEMNITÉS DES PERSONNES EN INCAPACITÉ DE TRAVAIL ET FAVORISER LEUR RÉINSERTION PROFESSIONNELLE

Aujourd'hui, en Belgique près de 290.000 personnes vivent de leurs indemnités d'invalidité et 426.000 d'une indemnité d'incapacité de travail primaire. Le niveau de ces indemnités est faible et ne permet pas d'assurer un niveau de vie décent. Les invalides, qui connaissent des problèmes de santé importants, ont non seulement des revenus de remplacement insuffisants⁽²⁾, mais sont aussi confrontés à des factures importantes pour leurs soins médicaux et non médicaux. Il n'est donc pas étonnant que de nombreux invalides vivent aujourd'hui dans la pauvreté. Il est tout aussi important d'offrir aux personnes en incapacité de travail toutes les chances de réintégrer la vie active. Enfin, les formalités administratives mais aussi le contrôle et la procédure de reconnaissance de l'état d'incapacité de travail restent beaucoup trop lourds sur le plan administratif, sans apporter de plus-value.

En matière d'indemnités, Solidaris - Mutualité Socialiste formule **trois recommandations** :

1 Une revalorisation et la liaison au bien-être de l'indemnisation.

Après la période de salaire garanti, les personnes en incapacité de travail sont souvent confrontées à une importante perte de revenus et, par conséquent, un plus grand risque de pauvreté. Une personne ayant des problèmes de santé ou un handicap a ainsi presque deux fois plus de probabilité d'être pauvre. Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour que toutes les indemnités d'incapacité de travail pri-

⁽²⁾ En 2005, un invalide recevait quelques 34,43€ par jour ; en 2011, 41,69€ par jour.

maire et d'invalidité inférieures au seuil de pauvreté soient majorées de manière à atteindre le niveau de sécurité d'existence et pour une liaison au bien-être des revenus de remplacement qui tient suffisamment compte de la perte de pouvoir d'achat liée à l'incapacité de travail.

2 Favoriser la réinsertion professionnelle.

Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, il faut favoriser la réintégration de toutes les personnes, quel que soit leur niveau de handicap ; l'invalidité définitive ne devant être réservée qu'aux cas où l'état de santé ne permet plus du tout une activité professionnelle rémunérée. Les assurés sociaux en incapacité de travail doivent pouvoir bénéficier d'un trajet de réinsertion "sur mesure" : travailler à un poste adapté ou bénéficier d'une formation tenant compte de leurs capacités restantes, et ce sans perte de revenus. L'employeur, le médecin traitant, le médecin conseil et l'assuré social ont ici une grande responsabilité.

Étant donné le vieillissement de la population et les mesures prises pour travailler plus longtemps, le risque est que de plus en plus de personnes tombent en incapacité de travail. Solidaris - Mutualité Socialiste préconise une carrière professionnelle adaptée permettant la réinsertion socio-professionnelle des personnes en incapacité de travail.

3 Simplifier la réglementation et garantir la cohérence entre les systèmes d'allocations.

Aujourd'hui, l'assuré social n'a pas toujours la garantie que les allocations ou les indemnités qui lui sont versées soient correctes. En effet, les règles de reconnaissance et le système d'indemnisation peuvent diverger selon le régime (chômage, invalidité, allocations pour personnes handicapées, etc.). Afin d'éviter des glissements entre régimes, l'indemnisation minimale devrait être alignée sur le niveau de l'indemnité minimale la plus élevée, et ce pour tous les régimes. En outre, les différents montants minima et maxima des indemnités d'incapacité de travail primaire et d'invalidité donnent lieu à une grille

complexe de montants selon la catégorie familiale, le début de l'incapacité et le statut de travailleur. Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, la réglementation doit être simplifiée. Chacun - y compris les personnes socio-économiquement défavorisées - doit savoir à quoi il a droit. Parce que ceux qui connaissent leurs droits peuvent les faire appliquer.

INVESTIR DANS LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE POUR LE PATIENT ET LES PRESTATAIRES DE SOINS

Il faut répondre à l'exigence légitime de simplification administrative formulée par les patients et les prestataires de soins.

Du côté des prestataires de soins, **la priorité doit être donnée à l'implémentation d'e-Health et de MyCareNet.** L'échange de données électroniques offre en effet de très nombreuses opportunités en termes de simplification administrative : pensons à la consultation électronique des tarifs et de l'assurabilité, aux demandes d'accord pour les médicaments chapitre IV ainsi qu'à la facturation ou encore la prescription par voie électronique.

Parallèlement, il faut aussi, là où c'est possible, **simplifier les contrôles sans nuire à leur efficacité.**

Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, les médecins qui démontrent qu'ils fonctionnent bien dans le chapitre IV "classique" de contrôle a priori devraient pouvoir accéder à un système allégé de contrôle a posteriori. Par ailleurs, il faut prévoir une prolongation automatique du dossier médical global via les mutualités, à condition qu'il y ait au moins un contact tous les ans. Concernant les patients, la multiplication des statuts et des droits débouche sur une complexification administrative et handicape la communication.

Il y a lieu d'évaluer les différents mécanismes d'accessibilité aux soins et leur cohérence afin de tendre vers une simplification. Par ailleurs, Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour une au-

tomatisation de l'octroi des droits de manière à faciliter l'accès aux soins. En particulier, le statut de bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM) peut être octroyé de manière automatique à certaines catégories d'affiliés (chômeurs de longue durée, isolés, invalides...) sans que ces derniers ne doivent faire une démarche auprès de la mutualité. Pour les autres, une détection "proactive" des ménages ayant un droit potentiel doit être mise en place en collaboration avec l'administration fiscale. Le tiers-payant social doit aussi devenir un droit et être octroyé de manière automatique.

Il faut enfin instaurer un **"guichet unique"** de manière à faire en sorte que l'allocataire social ou la personne handicapée ne doive pas multiplier les démarches auprès de plusieurs institutions de Sécurité sociale (cf. Mutualité ; SPF Sécurité sociale...) pour pouvoir bénéficier de ses allocations ou d'autres avantages (par exemple l'obtention d'une carte de stationnement pour une personne handicapée, l'obtention de la reconnaissance d'un handicap sur base d'une évaluation d'incapacité de travail...). Pour Solidaris - Mutualité Socialiste, c'est aux mutualités d'exercer ce rôle de "guichet unique". Pour de nombreuses personnes, les mutualités constituent en effet des points de contact aisément accessibles. Par ailleurs, les assistants sociaux des mutualités disposent d'une vision d'ensemble de la législation sociale, ce qui en fait des interlocuteurs idéaux dans le cadre du conseil et de l'accompagnement des allocataires sociaux.

RECONNAÎTRE LA PLUS-VALUE DES MUTUALITÉS

En tant qu'acteur social et politique, Solidaris - Mutualité Socialiste défend une société à dimension humaine, qui prône les valeurs de solidarité, d'équité et d'égalité des chances pour tous. Solidaris - Mutualité Socialiste défend les droits des affiliés tant sur le plan collectif qu'individuel. Au niveau européen, Soli-

daris - Mutualité Socialiste œuvre à la diffusion d'une gouvernance démocratique et solidaire comme modèle d'entreprise, et à la valorisation d'une approche fondée sur l'humain. Dans les instances de concertation, Solidaris - Mutualité Socialiste est le "syndicat des affiliés". Elle est une force de propositions pour faire évoluer le système de soins de santé et améliorer tant son accessibilité et son efficacité que sa qualité. Enfin, grâce à nos services et à nos associations socioculturelles, nous entendons défendre et garantir au mieux les droits sociaux de chacun en portant une attention particulière aux catégories de population les plus vulnérables et plus fragilisées.

En tant que gestionnaire de l'assurance Maladie-Invalidité, Solidaris - Mutualité Socialiste donne la priorité au remboursement et au paiement rapides et corrects des patients, des prestataires de soins et des bénéficiaires d'indemnités d'incapacité de travail et d'invalidité. Elle joue aussi un rôle moteur pour renforcer la simplification administrative pour le patient et les prestataires de soins et améliorer l'efficacité des contrôles dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et tarifaire. Par ailleurs, via l'Agence Intermutualiste, Solidaris - Mutualité Socialiste est un partenaire actif en matière d'exploitation et d'analyse des données socio-sanitaires en soutien à la politique de santé menée aux différents niveaux de pouvoir.

Solidaris - Mutualité Socialiste veut être un prestataire "full service" pour ses affiliés.

C'est-à-dire offrir un service complet et sur mesure répondant aux besoins de chaque affilié : des assurances complémentaires répondant aux besoins, un accompagnement adapté dans toutes les démarches administratives, une information claire sur les droits en assurance obligatoire et complémentaire ainsi que sur l'offre de services sanitaires et médico-sociaux, les coûts et la qualité de ces services.

UNE POLITIQUE SOCIALE DE SANTÉ pour Bruxelles et la Wallonie

LE MODÈLE SOCIAL EN WALLONIE ET À BRUXELLES APRÈS LA 6^E RÉFORME DE L'ÉTAT

Basé sur la solidarité, la concertation sociale et la cogestion, notre système de Sécurité sociale est considéré comme un des meilleurs au monde. Pendant la crise, il a joué un rôle de bouclier. Il a permis d'amortir l'impact sur le pouvoir d'achat et d'éviter à un nombre important de personnes fragilisées de tomber sous le seuil de la pauvreté.

L'organisation actuelle de notre système de soins de santé permet de mener une politique de santé optimale, flexible et cohérente.

Dans le cadre de la 6^e réforme de l'État, un pan important de la Sécurité sociale sera transféré vers les entités fédérées. Pour répondre aux différents enjeux et défis de demain, il est primordial que l'organisation future des compétences transférées se fasse dans un lieu associant les partenaires sociaux, les mutualités et les autres acteurs de la santé à la décision et assurant une concertation étroite et permanente entre la Wallonie et Bruxelles ainsi qu'avec le pouvoir fédéral, de manière à garantir la convergence des politiques menées.

Solidaris - Mutualité Socialiste souhaite que **l'expertise des mutualités soit valorisée au niveau des entités fédérées** et qu'elles puissent assurer le lien entre les différents niveaux de pouvoir dans un souci de cohérence du système.

Solidaris - Mutualité Socialiste revendique une

réorganisation des compétences régionales en matière d'action sociale et de santé qui favorise le décloisonnement des interventions spécialisées (famille, personnes âgées, personnes handicapées...) **et la mise en réseau de services complémentaires**, sur base d'une appréhension prospective des besoins de la population. Vu le vieillissement de la population et l'explosion des maladies chroniques, Solidaris - Mutualité Socialiste appelle les entités fédérées à investir dans ces secteurs.

Il importe que des perspectives politiques et budgétaires ambitieuses, cohérentes et responsables soient arrêtées pour les dix prochaines années afin d'assumer ces nouvelles compétences et de répondre aux besoins de la population, en particulier des personnes plus fragiles. **L'attention sur l'accessibilité financière aux services doit constituer une ligne de force transversale à toutes les politiques.** Le transfert des compétences doit s'accompagner, sans discontinuité, d'une mise à plat des politiques menées à ce jour pour constituer un système cohérent avec les compétences déjà exercées aujourd'hui.

LE FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DANS LES ENTITÉS FÉDÉRÉES

L'augmentation de l'espérance de vie, si elle est un phénomène réjouissant dans l'absolu, engendre de nombreux défis pour notre société. Parmi ces défis, se pose notamment la question de l'amélioration de

la qualité de vie des personnes âgées, confrontées à une perte d'autonomie progressive, qu'elles vivent à domicile ou en établissement d'accueil.

Pour ces personnes âgées en perte d'autonomie, le soutien d'aidants proches et/ou de professionnels est indispensable pour la réalisation de plusieurs actes de la vie journalière : les tâches ménagères lourdes, les courses, les tâches administratives, etc.

Une partie des coûts des services liés à la perte d'autonomie reste à charge des personnes dépendantes et peut être très importante. **Une réponse publique suffisante doit être apportée aux problèmes de la couverture de la dépendance et des frais d'hébergement en maison de repos si celui-ci s'avère nécessaire.**

Le transfert aux entités fédérées des moyens financiers consacrés par le Gouvernement fédéral aux personnes âgées (APA) doit permettre de **jeter les bases d'une assurance-dépendance à Bruxelles et en Wallonie**, orientée en priorité vers les personnes âgées en état de précarité ou bénéficiant de revenus modestes. L'assurance-dépendance doit permettre à une personne dépendante, souffrant d'incapacités physiques lourdes - ou sa famille si cette personne présente une perte trop importante des fonctions cognitives - de rester libre de décider de la prise en charge.

ASSURER LA QUALITÉ DE VIE DE NOS AÎNÉS

Le grand défi sociétal du 21^e siècle est celui de l'allongement de l'espérance de vie, du vieillissement de la population et de la coexistence de quatre à cinq générations. Solidaris - Mutualité Socialiste veut des régions où les aînés se sentent bien.

Pour permettre aux aînés de participer pleinement à la vie économique, sociale, politique et familiale,

il est essentiel de **développer une approche globale, d'agir pour leurs revenus, leur autonomie et leurs soins de santé** (notamment pour la prévention des risques de santé : dépression, suicide, chutes, troubles visuels...).

Plébiscité par la majorité des aînés, **le maintien à domicile doit être développé au maximum.**

À cet effet, Solidaris - Mutualité Socialiste estime que **le rôle des Centres de coordination de l'aide et des soins à domicile doit être renforcé, tout comme celui des Services d'aide aux familles et aux personnes âgées.** Le maintien à domicile requiert aussi des logements adaptables et adaptés aux problématiques de la vieillesse et du handicap, ce qui implique l'aménagement du domicile par un ergothérapeute, une offre de logements privés et publics adaptés, le développement des résidences-services, etc.

Enfin, le maintien à domicile suppose aussi que **les aidants proches qui portent assistance à une personne en perte d'autonomie soient soutenus.** La reconnaissance d'un statut de l'aidant proche est une première étape. Il faut maintenant mettre en place une politique spécifique pour répondre à leurs nombreux besoins de formation, d'information, de soutien psychologique, de mesures leur permettant de concilier aide de leur proche et vie professionnelle.

Mais le maintien à domicile n'est pas possible sans le développement d'une offre suffisante de services adaptés intervenant aussi bien pour la personne concernée par l'aide et les soins que pour son aidant principal. Quand les limites du maintien à domicile sont jugées atteintes, il convient de créer plus de lieux de vie adaptés aux besoins et aux moyens des personnes âgées et handicapées et de multiplier les choix possibles. C'est pourquoi, les centres d'accueil et de soins de jour, les courts séjours en maison de repos, des maisons communautaires ou centres de

services communs doivent être développés.

Le nombre de places disponibles en maison de repos ou en maison de repos et de soins devra évoluer dans les prochaines années. Cette augmentation a été chiffrée en Wallonie à 6.000 nouvelles places d'ici 2025, si les soins à domicile sont augmentés de 50%. À l'avenir, il conviendra d'en réserver en priorité l'accès aux personnes âgées les plus dépendantes. Solidaris - Mutualité Socialiste demande que des moyens financiers importants soient mis à la disposition des secteurs public et associatif pour subventionner ces investissements **afin d'éviter toute marchandisation des soins**.

Parallèlement à l'accroissement des capacités d'hébergement, il faut développer au sein des établissements d'hébergement et d'accueil des aînés une **politique de qualité**. À cet effet, le médecin coordinateur doit être généralisé dans toutes les institutions et son rôle doit être renforcé.

L'accessibilité aux équipements d'aide et de services pour les aînés, à domicile comme en institution, repose, d'une part, sur une bonne répartition des aides et des services sur l'ensemble du territoire "Wallonie-Bruxelles" et, d'autre part, sur leur accessibilité financière. Les prix demandés, les barèmes en matière d'aides aux familles et aux personnes âgées, ne peuvent pas être un obstacle au recours aux services requis. Il est indispensable que l'hébergement en maison de repos ou en maison de repos et de soins reste financièrement accessible à tous. Il est donc essentiel de veiller **à la transparence des coûts** mais aussi de mettre en place une réelle **politique de contrôle des prix**.

UNE POLITIQUE HOSPITALIÈRE SOUTENANT LA QUALITÉ DES SOINS

Par rapport aux autres pays européens, on observe chez nous un nombre de lits hospitaliers plus impor-

tant et une durée de séjour plus longue. Une réflexion doit être menée afin de savoir si les lits occupés le sont à bon escient. Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour une **meilleure complémentarité entre les hôpitaux et le développement de structures alternatives à l'hospitalisation** (hospitalisation à domicile, services de convalescence, centres de réadaptation). Un remodelage du paysage hospitalier est nécessaire et les collaborations entre hôpitaux doivent être favorisées. Il faut davantage de collaboration entre la première et la seconde lignes de soins et évoluer vers un réseau socio-sanitaire davantage intégré dans lequel les rôles et tâches de chacun sont clairement définis.

Un patient bien informé sur les coûts et la qualité des soins est aussi un élément essentiel de l'efficacité du système. Il importe dès lors de garantir l'accessibilité et la qualité de cette information. **Le patient a droit à une information objective sur la qualité des soins et des pratiques**. Un partenariat entre mutualités, médecins et hôpitaux est nécessaire pour valider l'information relative à la qualité des soins à diffuser aux patients.

Pour renforcer la qualité des soins, Solidaris - Mutualité Socialiste plaide également pour la **mise en œuvre d'un système d'accréditation des hôpitaux en complément des instruments traditionnels d'agrément**.

DÉVELOPPER UNE PRISE EN CHARGE ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ EN SANTÉ MENTALE

Le nombre de personnes concernées par des problèmes de santé mentale est en augmentation permanente. Le Thermomètre Solidaris sur l'état de bien-être psychologique de la population a révélé des constats inquiétants : en 2012, environ 10% des Belges sont en état de dépression et 8% ont déjà fait une tentative de suicide. Mais les besoins de

ces personnes ne sont pas toujours rencontrés de la manière la plus adaptée.

On estime que la moitié des patients dépressifs ne serait pas suivie par un professionnel de la santé. Nous savons aussi que dans notre pays la réponse aux troubles psychiques et psychosociaux en première ligne est encore trop souvent une prise en charge exclusivement médicamenteuse qui est insuffisante. De même, nos médecins généralistes, premiers recours des patients en détresse psychologique, sont insuffisamment préparés à reconnaître et à soigner les personnes atteintes de troubles mentaux. Enfin, même si l'offre de soins de santé mentale s'est diversifiée et orientée davantage vers les soins ancrés dans la communauté, elle reste encore dans notre pays essentiellement résidentielle, et n'est dès lors pas toujours adaptée aux besoins des personnes atteintes de problèmes psychiques, notamment les jeunes et les adolescents.

Face à ces constats, **l'accès à une prise en charge de qualité en santé mentale doit être prioritaire.** Depuis la réforme des soins en santé mentale (réforme 107), l'usager psychiatrique peut être soutenu dans son milieu de vie. **Solidaris - Mutualité Socialiste souhaite la poursuite de cette réforme et son extension au groupe cible des enfants et grands adolescents.** La désinstitutionnalisation doit être poursuivie et des structures alternatives à l'hospitalisation accessibles financièrement doivent être développées.

Par ailleurs, l'offre ambulatoire n'est pas suffisante pour répondre à la demande et doit être étendue. **Solidaris - Mutualité Socialiste propose de poursuivre le développement des services de santé mentale,** en particulier dans les zones qui en sont dépourvues. **Solidaris - Mutualité Socialiste plaide aussi pour la reconnaissance des psychologues cliniciens et pour le remboursement de l'accompagnement psychologique.**

UNE ORGANISATION EFFICACE DE LA PREMIÈRE LIGNE DE SOINS

La première ligne de soins est un maillon déterminant de notre système de soins de santé. Sur une année, 75% à 85% des patients ne consultent que des prestataires de la première ligne de soins : 90% des plaintes émises par les patients sont résolues à ce stade, sans recours aux soins spécialisés.

Les médecins généralistes ont le privilège unique de pouvoir observer les patients dans le contexte général de leur situation de vie, d'habitat, de travail et de famille. Le médecin de famille est particulièrement apprécié des patients : son suivi de proximité, global, personnalisé et de longue durée en fait un acteur majeur de la politique de santé.

En raison notamment du vieillissement de la profession, la médecine générale est actuellement en pleine mutation au moment où on en a le plus besoin pour relever les défis du vieillissement de la population, de l'augmentation des malades chroniques et de l'intensification des inégalités socio-économiques et de santé. **Pour que notre système de soins de santé reste accessible à tous les patients, il est capital de revoir l'offre de soins en médecine générale. Solidaris - Mutualité Socialiste propose de réfléchir à différentes mesures pour rétablir l'attractivité de la profession :** mettre en place des solutions adaptées aux situations locales pour les gardes, revaloriser les maisons médicales, éliminer la surcharge administrative des médecins, faire évoluer les métiers de la première ligne, etc.

La 6^e réforme de l'État va modifier l'organisation de la première ligne. En effet, le soutien aux métiers de la santé de première ligne, l'organisation des soins de première ligne⁽³⁾, les réseaux palliatifs et les équipes multidisciplinaires palliatives vont être transférés aux entités fédérées. **Solidaris - Mutualité Socialiste souhaite que les entités fédérées relèvent le**

⁽³⁾ Fonds Impulseo, cercles de médecins généralistes, Réseaux Locaux Multidisciplinaires (RLM), Services intégrés de soins à domicile (SISD), actions de prévention menées par les dentistes...

défi d'une première ligne de soins de proximité et accessible.

INVESTIR DANS LA PRÉVENTION ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Alors qu'elles constituent un volet important de la politique de santé, la prévention primaire et la promotion de la santé sont les parents pauvres de notre système de soins de santé. Trop peu de moyens y sont consacrés. Pourtant, les études internationales soulignent l'importance du style de vie (tabac, alimentation, alcool, sport...) et l'efficacité de mesures de prévention multisectorielles en qui concerne les maladies chroniques.

D'autres analyses relèvent que les personnes ayant un statut économique plus faible développent des habitudes de vie moins saines et recourent moins aux soins préventifs, ce qui contribue aux inégalités sociales de santé.

Investir aujourd'hui dans la politique de prévention est dès lors fondamental pour réduire les inégalités sociales de santé mais aussi pour répondre aux grands problèmes de santé publique qui sont - et seront - générateurs de coûts futurs importants pour nos systèmes de soins de santé.

À l'heure où l'ensemble de la politique de prévention est transférée aux entités fédérées, Solidaris - Mutualité Socialiste plaide pour :

- Un réinvestissement dans les moyens accordés à la prévention et à la promotion de la santé, et ce à tous les âges de la vie ;
- Des projets de prévention sur mesure à l'attention des personnes socialement précarisées doivent être développés ;
- Un renforcement du rôle du médecin généraliste dans la prévention. Ce rôle, trop peu investi (absent

de la formation universitaire) et trop peu reconnu, doit faire partie d'une politique de santé publique de proximité qui privilégie le préventif plutôt que le curatif.

- Une concertation entre la Fédération de Wallonie-Bruxelles et les régions en vue de maintenir une politique de promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes ;
- Un élargissement du décret de la cohésion sociale en Wallonie pour favoriser un accès universel à la promotion de la santé au travers des plans de cohésion sociale (PCS).

UNION NATIONALE DES MUTUALITÉS SOCIALISTES

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. : 02 515 02 11 - **Fax. :** 02 515 02 07 - **E-mail :** unms@mutsoc.be
www.solidaris.be ou www.mutsoc.be